

SOCIETE ANONYME COURBET
Société Anonyme au capital de 225.000 €
Siège social : 59, avenue Victor Hugo - 75016 PARIS
552.108.540 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 31 décembre 2020

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

AVERTISSEMENT COVID 19

Conformément à la loi d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19 n° 2020-290 du 23 mars 2020, l'assemblée générale ordinaire annuelle du 31 décembre 2020, se tiendra, sur décision du conseil d'administration, à huit-clos, hors la présence des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle, sous réserve que l'autorisation de tenir les assemblées à huit clos soit prorogée au-delà du 30 novembre 2020.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous informons que la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 n'a pas véritablement impacté notre société et que notre filiale LES EDITIONS DE L'HERNE a pour le moment réussi à maintenir son chiffre d'affaires.

Le litige BOUYGUES BATIMENTS est clos et la reprise de provision de 36 K€ a été comptabilisée sur cet exercice.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

L'actif circulant s'élève à 135.750 € contre 92.846 € pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres sont négatifs de 2.780.654 € contre des capitaux propres négatifs de 2.646.189 € pour l'exercice précédent.

Les dettes s'élèvent à 2.916.405 € contre 2.702.883 € pour l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à 135.751 € contre 92.847 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 47.519 € contre 65.910 € pour l'exercice précédent.

Les produits financiers s'élèvent à 31.476 € et les charges financières à 154.462 €, le résultat financier est donc déficitaire de 122.986 €.

Compte tenu des éléments énoncés ci-dessus, les comptes de l'exercice écoulé se traduisent par une perte de 134.466 € contre une perte de 609.067 € pour l'exercice précédent.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun fait particulier n'est à signaler.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous sommes toujours à la recherche de participations financières.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2020, s'élevant à 134.465,56 Euros au compte report à nouveau débiteur.

Compte tenu de ce résultat, nous n'avons pu reconstituer nos capitaux propres à plus de la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 30 juin 2020, nous possédons 100 % des titres de la SARL EDITIONS DE L'HERNE, ses résultats à cette date sont les suivants :

- Capital	100.000 €
- Capitaux propres	- 2.463.907 €
- Résultat	- 140.547 €

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Le tableau correspondant est annexé au présent rapport.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE DEVELOPPEMENT

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société durant cet exercice social.

Mandats exercés par Monsieur Ronan HASCOET :

Président directeur général : SA France TOURISME IMMOBILIER.

Président : SAS JF DESIGN ET CREATION.

Administrateur : SA France TOURISME IMMOBILIER - SA COFINFO.

Gérant : SARL PAMIER.

Mandats exercés par Madame Hélène PAILLARD épouse HASCOET :

Le mandat d'administrateur est son unique mandat.

Mandats exercés par Monsieur Gaétan LUCE :

Le mandat d'administrateur est son unique mandat.

INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS VERSEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons que seule une rémunération mensuelle brute est allouée au Président au titre de son mandat social.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de commissaire aux comptes titulaire et suppléant ne vient en renouvellement avec la prochaine assemblée.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Monsieur Ronan HASCOET, Madame Hélène HASCOET et Monsieur Gaétan LUCE ayant informés la société par courrier en date du 28 et 31 octobre 2020 de leur souhait de démissionner de leurs fonctions ; il sera donc prévu à l'ordre du jour de la future assemblée générale ordinaire la nomination de nouveaux administrateurs qui désigneront ensuite le nouveau Président directeur général.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le conseil d'administration.